FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 18-mai-2010
Date de révision : 10-novembre-2012
Numéro de version : 3
N° de la FDS : CT403-01-EUUSOTHER

Nom Du Produit : TN-310C, TN-315C, TN-318C, TN-320C, TN-325C, TN-328C, TN-340C, TN-345C, TN-348C, TN-370C, TN-375C, TN-378C Toner

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit TN-310C, TN-315C, TN-318C, TN-320C, TN-325C, TN-328C, TN-340C, TN-345C, TN-348C, TN-370C, TN-375C, TN-378C Toner

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) identifiées pertinentes de la substance Ces produits sont du toner cyan en cartouche pour les imprimantes laser, les appareils multifonctions et les récepteurs de télécopie de Brother Industries, Ltd. La cartouche doit être utilisée telle qu'elle est fournie par Brother et pour usage dans les produits indiqués. Les informations fournies dans cette SDS (Fiche de sécurité) ne sont cohérentes que pour l'utilisation spécifiée par Brother.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Brother Industries, Ltd.
15-1 Naeshiro-cho, Mizuho-ku, Nagoya 467-8561, Japan
Téléphone (à titre informatif): +81-52-824-2735

Importateur (Etats Unis)
Brother International Corporation
200 Crossing Boulevard, Bridgewater, NJ 08807, USA
Téléphone (à titre informatif): +1-800-284-4329

Importateur (Canada)
Brother International Corporation (Canada) Ltd.
1 Hotel de Ville, Dollard des Ormeaux, Quebec, H9B 3H6, Canada
Téléphone (à titre informatif): +1-514-685-0600

Importateur (Europe)
Brother International Europe Ltd.
Brother House, 1 Tame Street, Guide Bridge, Audenshaw, Manchester M34 5JE, UK
Téléphone (à titre informatif): +44-161-330-6531

Importateur (Australie)
Brother International (Aust.) Pty. Ltd. ACN 001 393 835
Level 3, Building A, 11 Talavera Road, Macquarie Park, NSW 2113, Australia
Téléphone (à titre informatif): +61-2-9887-4344

Adresse e-mail sds.info@brother.co.jp

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence (24 heures)
CHEMTREC
+1-703-527-3887 (International)
+1-800-424-9300 (Amérique du Nord)

Pour la France uniquement:
Numéro de téléphone du Centre antipoison: ORFILA +33-1-45-425-959

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Réglementation (EC) n° 1272/2008

Non classé comme dangereux

Classification selon la Directive 1999/45/EC

Non classé comme dangereux

Classification en Australie:

Non classé comme dangereux conformément aux critères de la NOHSC (Commission nationale australienne de la sécurité et de la santé au travail)

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conforme à la Réglementation (EC) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger
Aucun

Mot de code
Aucun

Mentions de danger
Aucun

Mentions préventives
Aucun

2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient pas de substance considérée comme persistante, bio-accumulable ou toxique (PBT). Ce produit ne contient pas de substance considérée comme très persistante ou à fort potentiel de bio-accumulation (vPvB).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description du mélange : Toner au styrène-acrylate (Mélange).

Nom chimique	No.-CAS	No.-CE	w/w %	Classification (67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)
Copolymère de styrène-acrylate	25767-47-9	-	84-86	Non classé	Non classé
Pigment	**	**	4-5	Non classé	Non classé
Paraffine	8002-74-2	232-315-6	4-5	Non classé	Non classé
PMMA	9011-14-7	-	1-2	Non classé	Non classé
Ester d'acides gras	**	-	1-2	Non classé	Non classé
Silice (amorphe)	112945-52-5	231-545-4	1-2	Non classé	Non classé
Silice (amorphe)	844491-94-7	430-570-1	0.5-1.5	Non classé	Non classé
Résine styrénique acrylique	**	-	0.1-1	Non classé	Non classé

Pour connaître l'intégralité des énoncés R et déclarations H, consultez la Section 16

** CONFIDENTIEL

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseil d'ordre général	Si les symptômes persistent alerter un médecin.
Inhalation	Alerter immédiatement un médecin. En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau atteinte avec beaucoup d'eau ou avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Alerter un médecin. Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	Alerter immédiatement un médecin. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 100-200ml d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation (poussières): Pour des grandes quantités: Peut irriter le système respiratoire. Difficultés respiratoires croissantes. Éternuements. Toussements.

Contact avec les yeux: Risque d'irritation des yeux.

Ingestion: Peut provoquer des maux d'estomac. Voie d'exposition peu probable.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent extincteur adéquat	De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, mousse.
Agent extincteur inapproprié	Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des nuages de poussières explosifs dans l'air.

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas utiliser d'eau à haute pression afin d'éviter de créer un nuage de poussière et de répandre la poussière de l'incendie. Utiliser un masque à gaz adapté au monoxyde de carbone et au dioxyde de carbone. Porter un SCBA (appareil respiratoire autonome) durant la phase d'attaque des opérations de lutte contre l'incendie et pendant le nettoyage de lieux clos ou peu aérés immédiatement après un incendie. Le personnel non équipé d'une protection respiratoire convenable doit quitter la zone afin d'éviter une exposition importante à des gaz de combustion toxiques provenant de toute source.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Un masque adéquate avec filtre type A/P peut être approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la substance de pénétrer dans les égouts. Les eaux de lavage ne doivent pas être déversées dans le réseau des eaux de surface.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer le toner renversé ou l'ôter au moyen d'un aspirateur, puis le transférer avec précaution dans le récipient scellé. Balayez doucement pour réduire la génération de poussière lors du nettoyage. En cas d'utilisation d'un aspirateur, le moteur doit être déclaré comme résistant aux explosions de poussières.
Il est possible que les particules très fines capturées par l'aspirateur soient à nouveau relâchées dans l'environnement à cause du diamètre des pores du sac ou du filtre.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour protection personnelle: Voir la section 8.
Pour élimination: Voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver hors de la portée des enfants. Eviter la formation de poussière. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de poussières. Éviter le contact avec les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir à l'écart des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) par particulière(s)

Ces produits sont du toner cyan en cartouche pour les imprimantes laser, les appareils multifonctions et les récepteurs de télécopie de Brother Industries, Ltd. Cette cartouche doit être utilisée telle qu'elle est fournie par Brother et pour usage dans les produits indiqués.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Nom chimique	Paraffine 8002-74-2
ACGIH TLV	TWA: 2 mg/m^3 fume
OSHA PEL	-
Union Européenne	-
Royaume Uni	STEL: 6 mg/m^3 TWA: 2 mg/m^3
France	TWA: 2 mg/m^3
Espagne	TWA: 2 mg/m^3
Portugal	TWA: 2 mg/m^3
Finlande	TWA: 1 mg/m^3
Danemark	TWA: 2 mg/m^3
Suisse	TWA: 2 mg/m^3
Pologne	TWA: 2 mg/m^3
Norvège	TWA: 2 mg/m^3 STEL: 4 mg/m^3
Irlande	TWA: 2 mg/m^3 STEL: 6 mg/m^3
Nom chimique	**Silice (amorphe) 112945-52-5**
ACGIH TLV	-
OSHA PEL	20mppcf 80(mg/m^3)/%SiO_2
Union Européenne	-
Autriche	TWA: 4 mg/m^3
Nom chimique	**Silice (amorphe) 844491-94-7**
ACGIH TLV	-
OSHA PEL	20mppcf 80(mg/m^3)/%SiO_2
Union Européenne	-

Informations complémentaires USA OSHA PEL (TWA) : 15 mg/m^3 (Poussière Absolue) 5mg/m^3 (Fraction respirable). ACGIH TLV (TWA) : 10 mg/m^3 (Particules inhalables) 3 mg/m^3 (Particules respirables)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques adaptés La ventilation générale correcte doit suffire en cas d'utilisation normale.

Équipement de protection individuelle (EPI) Non requis normalement. Pour un usage en dehors des consignes d'utilisation normale (dans le cas d'un déversement important, par exemple), procéder comme suit :

Protection des yeux	Lunettes de protection.
Gants de protection	Gants de protection.
Protection de la peau et du corps	Vêtements à manches longues et pantalons couvrants.
Protection respiratoire	Masque de protection contre la poussière. (Les déversements importants: Masque à gaz).

Contrôles de l'exposition de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	
État physique	Poudre
Couleur	Cyan
Odeur	Inodore
Seuil de perception de l'odeur	Aucune information disponible
pH	Non applicable
Point de fusion / point de congélation	110 °C (Point de fusion)
Point ou intervalle d'ébullition initial	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Vitesse d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	95 - 100 g/m^3 (Inférieur(e))
Pression de la vapeur	Non applicable
Densité de la vapeur	Non applicable
Densité relative	1.15 (H_2O=1)
Solubilité(s)	Insoluble (Eau)
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible
Température d'inflammation spontanée	Pas d'information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité	Non applicable
Propriétés explosives	Limites d'explosivité des particules de toner en suspension dans l'air égales à celles de la poussière de charbon.
Propriétés comburantes	Aucune information disponible

9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune information disponible.
10.2 Stabilité chimique	Stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune information disponible.
10.4 Conditions à éviter	Conserver à une température ne dépassant pas 200 °C. Eviter tout frottement, étincelle ou autre méthode d'allumage.
10.5 Matières incompatibles	Comburants puissants.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Contient: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et Oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe

Inhalation	Aigu LC_{50} > 5.17 mg/l (Méthode : OECD#403)
Contact avec les yeux	Aucune information disponible.
Contact cutané	Aucune information disponible.
INGESTION	Aigu LD_{50} > 2000 mg/kg (Méthode : OECD#420)

Corrosion/irritation cutanée	Non irritant (Méthode : OECD#404)
Lésion/irritation oculaire grave	Irritant faible pour l'oeil (Méthode : OECD#405)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant pour la peau. (Méthode : OECD#429)
mutagénicité	Test de Ames : Négatif (Méthode : OECD#471)
Carcinogénicité	**Les éléments de ce produit n'ont pas été classés comme cancérigènes selon les monographies du CIRC, réglementées par le NTP et l'OSHA** .

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité	Pas d'information disponible.
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas d'information disponible.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible.
12.4 Mobilité dans le sol	Aucune information disponible.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Ce produit ne contient pas de substance considérée comme persistante, bio-accumulable ou toxique (PBT). Ce produit ne contient pas de substance considérée comme très persistante ou à fort potentiel de bio-accumulation (vPvB).
12.6 Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Ne pas jeter le toner ou les cartouches de toner dans le feu, ceci peut causer la propagation du feu et risquer d'occasionner des brûlures. Broyer les cartouches de toner peut provoquer des coups de poussières, il faut donc effectuer le broyage en milieu contrôlé. Les particules finement dispersées peuvent former des mélanges explosifs dans l'air. La mise au rebut doit être effectuée conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Non classé dans les 'Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses' des Nations Unies

14.1 Numéro ONU	Aucun
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Aucun
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucun
14.4 Groupe d'emballage	Aucun
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable

Non réglementé par le DOT, l'IMDG, l'ADR, le RID ou l'IATA.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	**EU :**Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement. (1999/45/EC) **Etats-Unis :** Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont et ont été répertoriées par la TSCA, Législation américaine sur les substances toxiques, et aucune d'entre elles n'est soumise aux exigences TSCA suivantes : règles de test de la section 4 ; nouvelles règles d'utilisation significatives proposées ou finales de la section 5(a)(2) ; ordonnances de consentement de la section 5(e) ; règles d'information d'évaluation préliminaire de la section 8(a) ; et règles de reporting de données de santé et de sécurité de la section 8(d). **Canada :** WHMIS: Non applicable. (Article manufacturé)
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	non.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des mentions de danger R citées aux sections 2 et 3	Aucun
Texte complet des mentions de danger H citées aux sections 2 et 3	Aucun
Informations complémentaires	Ces informations concernent ce produit uniquement. Il peut ne pas être valable s'il est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un autre processus, et il est basé sur nos meilleures connaissances à la date de préparation (révision).
Révision	Mis à jour pour conformité avec les Réglementations UE 453/2010 et 1272/2008 (CLP).
Références :	U.S. 29CFR Part 1910 ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices IARC Monographs on the Evaluation Carcinogenic Risks to Humans World Health Organization EU Directive 91/322/EEC and 2000/39/EC NTP 11th Report on Carcinogens
Abréviations :	ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists ADR: European Agreement concerning the International carriage of Dangerous goods by Road (EU) DOT: Department Of Transportation (US) IARC: International Agency for Research on Cancer IATA: International Air Transport Association IMDG: International Maritime Dangerous Goods NOHSC: National Occupational Health and Safety Commission (Australia) NTP: National Toxicology Program (US) OSHA: Occupational Safety and Health Administration (US) PEL: Permissible Exposure Limit RID: Regulations concerning the International carriage of goods by Rail (EU) STEL: Short Term Exposure Limit TLV: Threshold Limit Value (ACGIH) TSCA: Toxic Substances Control Act (US) TWA: Time Weighted Average WHMIS: Workplace Hazardous Material Information System (Canada)